

# BRÈVES ÉCONOMIQUES

## Brésil

### Résumé

Une publication du SER de Brasília  
Semaine du 29 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> projet de loi complémentaire sur la réforme fiscale a été présenté par le gouvernement.

Ce projet définit les principes fondamentaux de la TVA duale et prévoit notamment un taux moyen provisoire de 26,5%. Il introduit un panier alimentaire de base national exempté de TVA, ainsi qu'une liste de produits et services éligibles à des exemptions partielles ou totales. Pour renforcer le caractère progressif, le texte inclut également un système de *cashback* destiné aux familles les plus démunies.

LE CHIFFRE A  
RETENIR :

**9,5%**

Le taux Selic de fin d'année anticipé par le marché, contre 9% il y a un mois (BCB)

Les projections budgétaires du Brésil sont dégradées par le FMI.

Le Fonds estime désormais que le solde primaire du gouvernement brésilien sera déficitaire jusqu'en 2025, et n'atteindra l'équilibre qu'en 2026. Parallèlement, la dette devrait suivre une trajectoire ascendante, dépassant largement la moyenne des pays émergents.

Les revenus des brésiliens sont en hausse en 2023, mais les inégalités demeurent élevées.

Les revenus ont significativement augmenté en 2023, atteignant leur plus haut niveau depuis 2012 (en termes réels). Cette amélioration est attribuée à la performance du marché du travail et aux transferts sociaux. Malgré ces progrès, les inégalités de revenus restent élevées et continuent de représenter un défi pour le gouvernement.

Graphiques de la semaine : Evolution de la balance courante et ses composantes

### Évolution des marchés

Indicateurs	Variation de la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	+1,8%	-4,3%	126 994
Risque-pays (EMBI+ Br)	-4pt	+7pt	209
Taux de change R\$/USD	-1,0%	+4,5%	5,11
Taux de change R\$/€	-0,6%	+2,5%	5,49

Note : Données du jeudi à 14h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

# Actualités macro-économiques & financières

Le 1er projet de loi complémentaire sur la réforme fiscale a été présenté par le gouvernement.

Le gouvernement a présenté au Congrès un [premier projet de loi complémentaire](#) sur la réforme fiscale concernant la fiscalité sur la consommation et la production. Cette réforme, approuvée en décembre 2023 (voir [brèves du 18 décembre 2023](#)), se compose de deux volets : la création d'une TVA duale en remplacement de 5 impôts prélevés aux trois niveaux de l'Etat (fédéral, étatique et municipal)<sup>1</sup>, et une refonte de la fiscalité directe (voir [brèves du 18 mars 2024](#)), qui sera encore discuté au Congrès.

**L'objectif du premier volet est de simplifier le système fiscal du pays**, notamment en évitant la double taxation (collection de la TVA à tous les niveaux de la chaîne de production jusqu'à la consommation) et les conflits fiscaux entre Etats de la fédération et municipalités. Cette simplification devrait permettre de réduire les coûts de production et stimuler l'économie. **Le ministre des Finances, Fernando Haddad, estime que la réforme pourrait permettre d'accroître le PIB potentiel du Brésil d'au moins 10% au cours de la prochaine décennie.**

Le vaste projet de loi - plus de 300 pages et 500 articles – publié le 24 avril dernier porte sur le premier volet de la réforme. **Il définit les bases de la TVA duale,**

composée d'un impôt fédéral, la contribution fédérale sur les biens et services (CBS), et d'un impôt étatique et municipal, la taxe sur les biens et services (IBS)<sup>2</sup>. Le texte prévoit également la création d'un impôt sélectif (IS) sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement.

**Le taux de TVA proposé s'établirait en moyenne à 26,5% (8,8% pour la CBS et 17,7% pour l'IBS, en moyenne)<sup>3</sup>.** Malgré la réforme, le Brésil devrait afficher un des taux de TVA les plus élevés au monde<sup>4</sup>. Le taux définitif sera fixé après la promulgation de la loi.

Le projet de loi introduit plusieurs mesures :

i) *Une exemption de TVA pour un panier alimentaire de base<sup>5</sup>:*

**Ce panier comprendra 18 catégories de produits alimentaires qui seront exemptés de TVA<sup>6</sup>,** tels que le riz, le lait, les haricots, le pain, les œufs, le café, l'huile de soja, le sucre, etc. Par ailleurs, 14 autres catégories de produits alimentaires, bien qu'elles ne soient pas incluses dans ce panier de base, bénéficieront d'une réduction de 60% du taux de TVA, tels que la viande, certaines huiles végétales, certains poissons et crustacés, etc.

ii) *La création d'un impôt sélectif (IS)*

L'IS, sujet de vives discussions lors de l'élaboration du projet de loi en raison de sa nature controversée, a pour objectif de **soumettre les produits nocifs pour la santé et l'environnement à une fiscalité plus élevée.** Cet impôt ciblera des articles comme le tabac, les boissons sucrées et alcoolisées, ainsi que les bateaux, les avions et les véhicules à fort impact environnemental. Il s'étendra également aux produits des industries

<sup>1</sup> Les 5 impôts actuels sont : l'IPI, le PIS et le Cofins au niveau fédéral, l'ICMS au niveau étatique et le ISS au niveau municipal.

<sup>2</sup> Selon le modèle adopté dans la réforme, les taxes fédérales PIS, Cofins et IPI constitueront la contribution sur les biens et services (CBS). L'ICMS des États et l'ISS des municipalités seront regroupés dans l'impôt sur les biens et services (IBS).

<sup>3</sup> Le taux pourrait légèrement différer d'un Etat ou d'une municipalité à l'autre.

<sup>4</sup> La Hongrie affiche actuellement le taux de TVA le plus élevé au monde, s'élevant à 27%.

<sup>5</sup> Aujourd'hui, le panier alimentaire de base est exempté de taxes fédérales, mais chaque Etat est libre de fixer son propre taux.

<sup>6</sup> Aujourd'hui, ces produits sont imposés à hauteur de 8%.

extractives, tels que le pétrole et le gaz. Les aliments ultra-transformés, cependant, ne seront pas inclus dans cette catégorie. Le montant précis de l'IS reste à déterminer et sera défini dans un futur projet de loi complémentaire.

*iii) La mise en place d'un système de cashback pour la population plus démunie :*

Un système de Cash back remboursera l'impôt pour les familles aux revenus mensuels inférieurs à la moitié du salaire minimum (environ 706 BRL) et qui sont inscrites au *CadÚnico*<sup>7</sup>. **Selon le gouvernement, 28,8 M de familles pourraient bénéficier de ce dispositif, soit près de 73 M de personnes.** La mesure prévoit un remboursement de la TVA sur le gaz de cuisine (à hauteur de 100% de la CBS et de 20% de l'IBS), sur l'électricité, l'eau et les eaux usées (50% de la CBS et 20% de l'IBS), et sur d'autres produits (20% pour la CBS et l'IBS), à l'exception des produits soumis à l'IS.

*iv) Un taux réduit pour certaines professions libérales*

**La TVA sera réduite de 30% sur les services fournis par 18 catégories de professions libérales,** incluant les avocats, les architectes, les urbanistes, les économistes, les ingénieurs, les agronomes, ainsi que les vétérinaires, entre autres.

*v) Un taux réduit dans les secteurs de l'éducation et de la santé*

**Les services liés à l'éducation et à la santé devraient bénéficier d'abattements de 60% sur le taux de TVA.** Cette réduction s'étend

<sup>7</sup> Le Registre unique des programmes sociaux du gouvernement fédéral (*CadÚnico*) est une base de données identifiant les familles à faible revenu et donc les bénéficiaires des programmes sociaux du gouvernement, tels que *Bolsa Família*.

<sup>8</sup> Les MEI paient actuellement 6 BRL par mois au titre de l'ICMS et de l'ISS, en plus de leurs contributions à la sécurité sociale. La réforme prévoit de réduire cette charge à 3 BRL par mois d'ici 2033 (1 BRL pour la CBS, et 2 BRL pour l'IBS).

également à près de 850 médicaments et 92 équipements hospitaliers. Par ailleurs, une liste de 383 principes actifs a été établie, recensant les produits qui seront totalement exemptés de TVA, y compris les vaccins contre la dengue et le COVID-19.

\* \* \*

**D'autres mesures sont prévues par le projet de loi,** telles que l'instauration d'une taxe sur le commerce numérique, y compris les achats réalisés sur des plateformes internationales, la réduction de 50% du taux mensuel de TVA payé par les micro-entrepreneurs individuels (MEI)<sup>8</sup>, la création d'une loterie annuelle de 600 à 700 M BRL pour les personnes inscrivant leur numéro d'identification fiscale (CPF) sur leurs tickets de caisse (pour éviter la fraude)<sup>9</sup>, le maintien des avantages fiscaux de la zone franche de Manaus, ainsi que la taxation des achats de véhicules et de plans d'assurance maladie effectués par les entreprises pour le compte de leurs employés<sup>10</sup>.

**Le gouvernement espère l'adoption de ce projet de loi par le Congrès avant juillet, et par le Sénat avant la fin de l'année,** avec une mise en œuvre prévue dès 2026 et une pleine application en 2033. Deux autres projets de loi complémentaires sont attendus dans les prochaines semaines, portant notamment sur le comité de gestion de l'IBS et la réglementation de l'IS.

## Les projections budgétaires du Brésil sont dégradées par le FMI.

**Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit un déficit primaire pour le Brésil**

<sup>9</sup> Ce montant ne serait pas attribué à un seul contribuable, mais plutôt réparti à travers plusieurs tirages. L'enregistrement du CPF sur les tickets de caisse permet aux États d'améliorer le contrôle de la taxation des transactions commerciales et de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale

<sup>10</sup> Les impôts acquittés sous ce régime ne pourront pas faire l'objet de crédits fiscaux ni être déduits d'autres impôts.

de **-0,6% du PIB en 2024 et -0,3% en 2025** lors de son dernier rapport [Fiscal Monitor](#) du FMI, publié courant avril. **Cela représente une détérioration par rapport aux prévisions d'octobre 2023**, qui tablaient sur un déficit de -0,2% en 2024 et un excédent de 0,2% en 2025.

Ces nouvelles prévisions s'expliquent par l'ajustement voulu par le gouvernement, focalisé presque intégralement par la hausse des prélèvements. Selon le Fonds, la marge de manœuvre avec le Congrès est faible. En outre, le gouvernement a révisé les objectifs de solde primaire, ce qui a réduit la crédibilité du nouveau cadre budgétaire voté l'année dernière. Ce dernier envisage désormais une trajectoire plus progressive vers l'équilibre des comptes publics, prévoyant un déficit nul pour 2024 et 2025 ([voir brèves du 15 avril 2024](#)).

**Selon le Fonds, le pays n'atteindrait un déficit nul qu'en 2026**, soit la dernière année du mandat du président Lula.

**Concernant la dette publique, le FMI estime qu'elle atteindra 86,7% du PIB en 2024, en hausse de 2 p.p. par rapport en 2023.** Il s'agit d'une amélioration par rapport aux prévisions d'octobre 2023, qui tablaient sur 90,9%. Toutefois, selon le FMI, le nouveau cadre budgétaire ne serait pas suffisant pour stabiliser la dette, qui devrait continuer de croître dans les années à venir. Elle devrait atteindre 90,9% en 2026 et 93,9% en 2029. **Ces niveaux d'endettement sont bien supérieurs à la moyenne des pays émergents (70,3% en 2024)**, ainsi qu'au-dessus de la moyenne de l'Amérique latine (68,5%).

## Etude économique & financière

**Les revenus des brésiliens sont en hausse en 2023, mais les inégalités demeurent élevées.**

**Les revenus ont augmenté en 2023 grâce à la dynamique du marché du travail et à la hausse du nombre de bénéficiaires de programmes sociaux.**

La somme des revenus mensuels par habitant, qui inclut les revenus issus du travail, retraite, pension et programmes sociaux, a atteint 398,3 Mds BRL (75 Mds EUR) en 2023, son niveau le plus élevé depuis 2012. Selon [les données de l'institut brésilien des statistiques \(IBGE\)](#), cela représente une hausse de +12,2% par rapport à 2022. Le revenu mensuel moyen réel par tête a également progressé et s'est établi à 2 846 BRL (537 EUR), en hausse de +7,5%.

**Dans le détail, les revenus du travail (population active), ont augmenté de +7,2%, atteignant 2 979 BRL (565 EUR).**

Ce résultat est expliqué par l'expansion de la population employée. En 2023, 4 M de personnes actives supplémentaires ont été recensés par rapport à 2022, faisant passer la proportion de la population recevant un revenu du travail de 44,5% à 46%.

**Les revenus provenant de programmes sociaux ont progressé en 2023, profitant à la population à faible revenu. Le principal programme, *Bolsa Familia*, couvre désormais 19% des ménages, soit 14,7 M de ménages.** Il s'agit de la proportion la plus élevée depuis 2012. En 2022, ce programme couvrait 16,9% de ménages. Les régions Nord et le Nord-est du pays ont enregistré les parts de bénéficiaires les plus élevées, avec respectivement 31,7% et 35,5% de bénéficiaires. **Les montants versés ont été réajustés à la hausse en 2023**, garantissant un transfert minimum de 600 BRL par

mois<sup>11</sup>. Entre 2019 et 2023, le revenu par habitant des bénéficiaires a augmenté de +42,4% (de 85 EUR à 122 EUR), contre +8,6% (de 390 EUR à 422 EUR) pour ceux n'étant pas bénéficiaires.

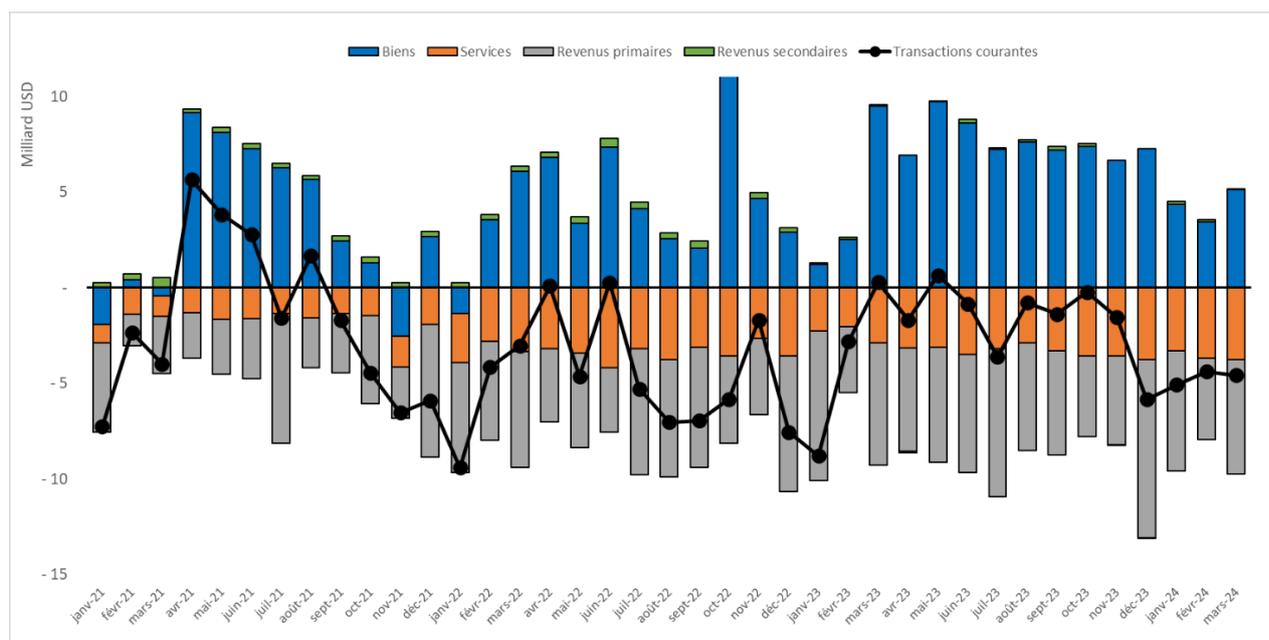
**Les inégalités de revenus demeurent élevées.** L'IBGE révèle que les revenus du travail ont augmenté à un rythme plus élevé pour les 10% de la population active ayant les revenus les plus élevés. Ils ont perçu en moyenne 14,4 fois le revenu des 40% de la population ayant les revenus les plus faibles. Les 1% de personnes ayant les revenus les plus

élevés ont obtenu un revenu moyen équivalent à 39,2 fois le revenu des 40% de la population ayant les revenus les plus faibles. Bien que le revenu moyen mensuel des 5% les plus pauvres du pays ait augmenté de +38,5% l'année dernière, celui-ci reste très faible, s'élevant à 126 BRL/personne (24 EUR).

\* \* \*

## Graphique de la semaine

### Evolution de la balance courante et ses composantes



Source : Banque centrale du Brésil (BCB)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Sébastien Andrieux (Chef du service économique régional de Brasilia).

Rédaction : Rafael Cezar (Conseiller financier), Célia Devant-Perrotin (Adjointe au Conseiller financier) et Alice Lebreuilly.

Abonnez-vous : [celia.devant-perrotin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:celia.devant-perrotin@dgtrésor.gouv.fr)